

Décret n° 2025-282 du 2 juillet 2025.
M. **BOUSSIENGUE (Célestin)** est nommé directeur général de l'économie forestière.

M. **BOUSSIENGUE (Célestin)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **BOUSSIENGUE (Célestin)**.